



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,
Le 09 septembre 2011

Canton de Noyelles-sous-Lens

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Rédigé et dactylographié le : 12 septembre 2011.

Corrigé les : 13, 15 et 22 septembre 2011.

Transmis le : 23 septembre 2011

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2011**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD-DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI (18h35), Annie DELANNOY (18h40), Sabine BANACH, Adjoints, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Sandra BLANCHARD (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Philippe CERF (procuration à Alain ROGER), Adjoints, André LEFER (procuration à Maurice BERNARD), Michel GUILBERT (procuration à Daniel CAPILLON) Christelle CALVIN (procuration à Maryvonne POULAIN), Conseiller Municipal.*****

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Emmanuelle DHONDT, Conseillers Municipaux.*****

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.

1) – Adoption des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 17 et 22 juin 2011 :

➤ Conseil Municipal du 17 juin 2011 :

- Monsieur Le Maire : y a-t-il des questions ou des observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Adopté à la majorité, 5 abstentions.

➤ Conseil Municipal du 22 juin 2011 :

- Monsieur Le Maire : y-a-t'il des observations ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui. Page 4, il faut rectifier la fin de mon intervention.

J'ai dit, je répète mes paroles : « vous voudrez bien la prochaine fois, ne pas profiter de nos membres uniquement lorsque ça vous arrange, vous ne devriez pas avoir de mal à trouver dans les 23 membres de votre équipe, que vous avez qualifié dans votre programme de compétents et expérimentés, une personne de votre groupe « un nouveau départ » qui sera à l'arrivée de la commission d'appel d'offres ».

Voilà, c'était juste la touche d'humour qui n'y était pas, si bien qu'on ne comprend pas après pourquoi je parle d'humour.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, après une toute petite erreur, c'est qu'à la fin, je dis, à la dernière page quand il s'agit des terrains constructibles, j'ai dit : « qu'on rend compte » mais comme je parle vite, c'est vrai que ça peu faire « qu'on se rencontre ».

- Monsieur Le Maire : c'est tout ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : par contre, j'ai deux interventions à faire concernant ce Conseil Municipal.

La première, concerne la commission d'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres est désignée au départ par le Conseil Municipal.

Pour rappel, elle est composée :

- d'un Président, moi-même,
- d'un vice-président, Hervé JANISZEWSKI,
- et ensuite de 5 titulaires et de 5 suppléants.

Lors de la dernière commission d'appel d'offres, il n'y avait que 4 titulaires de disponibles.

Michel DUQUESNOY a donc téléphoné aux suppléants.

Nous aurions pu nous arrêter là, parce que toute façon le quorum était atteint, nous pouvions faire la commission.

Mais dans un but de transparence et également comme je trouve que la construction des services techniques est quelque chose d'important, j'ai demandé à ce que l'on convoque Monsieur Daniel CAPILLON pour assister à cette commission, bien que le titulaire était présent.

Comme vous nous l'avez reproché, la prochaine fois je respecterai complètement les textes et les lois au niveau des commissions et nous ne feront plus appel aux suppléants si les titulaires sont présents.

Ça c'était la première chose.

Maintenant, je voudrais intervenir par rapport aux propos de Madame Maryvonne POULAIN, via le groupe « des élus de gauche et républicains pour le changement » lors du refus du compte-administratif 2010.

De changement, votre groupe n'a que le nom car depuis notre élection, j'entends toujours les mêmes incohérences et toujours la même mauvaise foi qui se répète sans cesse.

Je voudrais donc apporter quelques rectifications car à force, bien que je sois très patient, celle-ci à des limites.

Tout d'abord, vous critiquez le fait que nous abandonnions certaines actions dont les classes de découvertes. Mais ! Au temps où vous étiez adjointe à la jeunesse, n'avez-vous pas supprimé les centres de loisirs au mois d'août pénalisant plus de 200 enfants pendant 3 semaines ?

Vous contestez l'augmentation des campings de 3 € bien avant que ceux-ci ait eu lieu sans connaître la réaction des habitants et en faisant volontairement abstraction de la conjoncture actuelle et des explications que nous avons pu vous donner.

Vous n'admettez pas que nous puissions réaliser des voyages à votre goût trop élevés tarifairement favorisant ainsi une certaine catégorie de population. Par contre, vous ne nous félicitez pas quand nous continuons à payer les bus du Secours Populaire pour permettre aux enfants les plus démunis de pouvoir profiter d'une journée à la Mer ou encore lorsque nous mettons en place à moindre coût, voir gratuitement, bon nombre d'actions au Centre Social. Sans oublier la mise à disposition d'une navette à 1€ pour les personnes âgées.

Voilà ce que je peux appeler de la mauvaise foi caractérisée. Mais je ne me fait aucune illusion ce n'est pas la 1ère fois et ça ne sera pas la dernière.

Ensuite, maintenant que je suis parti autant continuer.

Vous vous permettez des analyses comptables qui n'ont aucun sens concernant notamment les excédents et les emprunts ou encore l'utilisation que nous avons fait des ventes patrimoniales telles que la MAPAD.

En effet, les excédents et les ventes ont bien été utilisés pour réaliser de l'investissement.

De 2008 à 2010, plus de 5 Millions d'investissements ont été réalisés, financés à plus de 70% par nos ressources propres puisque nous n'avons emprunté qu'1 million 500 000 € pour ces réalisations tout en (et cela est important), remboursant 1 million 100 000 € d'emprunts.

Je suis donc fier avec mon groupe d'avoir fait évoluer ma ville et de la développer.

Par contre, dans votre analyse, vous avez oublié certainement d'une façon involontaire de dire que le quartier HAY et FLEURY qui va être rénové, ne nous aura coûté en achat de terrain que 400 000 € alors qu'ils en valaient 1.800 000€. Faisant réaliser à la ville une économie de 1.400 000 €.

Vous oublier également de dire que les Services Techniques, projet que vous avez oublié pendant toutes les années où vous étiez au conseil municipal, va voir le jour en 2012.

Oui, les 1.500 000 € d'emprunt réalisés entre 2008 et 2010 ont permis de réaliser 5.300 000 € d'investissement contre à peine 2.000 000 € entre 2006 et 2008.

Alors ! oui l'on peut affirmer comme vous l'avez fait tout et n'importe quoi.

Vous critiquez les emprunts mais vous êtes pour la construction des nouveaux services Techniques. Alors ! là ? Il va falloir que vous m'expliquiez par quelle magie noire, vous financez un tel projet.

Alors Mme Poulain ! À l'avenir essayez d'avoir une critique objective et cohérente, s'il vous plaît.

Lever les bras au ciel pour critiquer l'augmentation des impôts et le recours à l'emprunt, tout le monde sait le faire.

Pour ma part et j'en terminerai là, je continuerai à faire évoluer notre ville en utilisant tous les leviers qui me seront nécessaires.

Vous vous dites comptable, moi, je me dis financier et c'est toute la différence qu'il y a entre vous et moi.

Les chiffres, je ne les interprète pas, je les additionne et je les soustraits.

Ma volonté, n'est pas de grever inutilement le porte monnaie des Noyellois par une imposition trop lourde mais mon désir le plus cher est de faire évoluer ma commune et sans un recours à l'emprunt de façon raisonné, cela n'est pas possible.

Voilà ! Je voulais juste faire cette mise au point pour marquer ma déception sur la qualité et l'état d'esprit de votre intervention.

Concernant ce Conseil Municipal, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contres ?

Adopté à la majorité, 5 contres.

2) – Adoption des comptes-rendus des bureaux municipaux des 06 juillet et 24 août 2011 :

Synthèse des différents bureaux municipaux, hormis les points à l'ordre du jour.

➤ Bureau Municipal du 06 juillet 2011 :

* ASSOCIATION PARALYSÉS DE FRANCE :

Elle sollicite une subvention d'un montant de 50€ pour financer un séjour d'une jeune Noyelloise.

Avis favorable du Bureau Municipal

* SECOURS POPULAIRE :

Comme chaque année, l'association du Secours Populaire participe à la journée des « OUBLIES DES VACANCES ». Cette sortie aura lieu le 17 août 2011 à la plage de WIMEREUX. L'association souhaite disposer d'un autobus pour organiser cette journée.

Monsieur Laurent AUGUSTIN demande également la présence d'un photographe ce jour là.

Avis favorable du Bureau Municipal

* RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

L'inauguration du Relais Assistantes Maternelles se déroulera le 28 septembre 2011 à 18h dans le hall du complexe sportif.

* CENTRE CULTUREL ÉVASION :

Au cours de la saison culturelle écoulée, des problèmes d'incivilité et de détérioration du bâtiment ont été rencontrés.

Afin de lutter contre ces désagréments, un projecteur a été installé pour illuminer la façade et le toit du Centre Culturel Évasion. Cela a permis pour l'instant d'éradiquer les nuisances et les dégradations.

Un devis d'un montant de 4 300€ a été établi pour installer des capteurs. Il est mis en suspens car l'installation du projecteur semble dissuader les auteurs des dégradations.

* CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL :

Les travaux pour le nouveau Centre Technique Municipal ont démarré le 04 juillet, il n'y aura pas d'interruption pendant les mois de Juillet et Août.

* BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

Madame BANACH propose de faire une convention de partenariat assurant la gratuité de la fréquentation de la bibliothèque municipale pour 26 abonnés Loisonnais. Ceci s'explique par l'absence de structure culturelle dans cette commune.

Avis favorable du Bureau Municipal

* ÉCOLE DE MUSIQUE :

Madame BANACH propose de mettre en place une classe accordéon à raison de 3h hebdomadaire suite aux demandes de parents.

Les tarifs de l'École de Musique seront revus à la hausse pour la rentrée. Aucune augmentation n'avait eu lieu depuis 3 ans. Ci-joint en annexe la tarification actuelle de l'école de Musique.

Avis favorable du Bureau Municipal

* CHANGEMENT DE DIRECTION AU GROUPE SCOLAIRE JEAN-MOULIN :

Madame COUPÉ, directrice de l'école Jean Moulin, quitte Noyelles-sous-Lens pour Dourges. Elle sera remplacée par Monsieur LECLECQ.

* SEX SHOP :

Monsieur le Maire informe le bureau municipal qu'il a rencontré les propriétaires du bâtiment rue Schaffner (anciennement ARVATO). Ces derniers lui ont précisé que le projet de sex shop ne verra pas le jour.

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, je suis à votre disposition pour y répondre.

Sachez notamment, que concernant le centre technique municipal, la pose de la première pierre aura lieu le mercredi 05 octobre à 11h00.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, je suis ravie, parce que là, vous me permettez, parce que je n'ai même pas répondu à ce que vous veniez de dire, le rôle de l'opposition.

Même vos collègues, font des réflexions également, que j'ai d'ailleurs reprises dans mon texte.

Mais vous voyez, on vient d'apprendre quand on l'a reçu le 02 septembre que vous aviez mis à disposition du secours populaire un autobus et on vous félicite.

Nous l'avons appris le 02 septembre 2011, pas au mois de juin. Mais de toute façon, nous l'avons toujours mis à disposition depuis que nous sommes à la tête de la municipalité.

- Monsieur Le Maire : c'est ce que j'ai noté dans mon propos.

- Madame Maryvonne POULAIN : j'espère quand même, que vous vous souvenez, que vous étiez dans mon équipe.

- Monsieur Le Maire : je reconnais certaines choses.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah bon ! mais je vous félicite, mais vous voyez, nous l'avons reçu le 02 septembre 2011.

Donc, je ne pouvais pas savoir que vous aviez encore mis un bus à disposition.

- Monsieur Maurice BERNARD : puis-je poser une question ?

Pourquoi, dans mon équipe ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, dans l'équipe, dans mon équipe.

Parce que, comme automatiquement, maintenant, c'est mon équipe, vous faisiez parti de mon équipe.

C'était mon équipe, comme toi aussi d'ailleurs.

- Monsieur Maurice BERNARD : nous faisons parti d'une équipe et pas de ton équipe.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'était la même équipe.

Si on commence à jouer sur les mots, mais c'est vrai que nous ne l'avons pas ressenti dès le début.

- Monsieur Le Maire : s'il n'y a pas d'autres observations, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ **Bureau Municipal du 24 août 2011 :**

* **ECOLE DE MUSIQUE :**

Monsieur Le Maire présente au Bureau Municipal les nouveaux tarifs de l'école de musique, qui étaient inchangés depuis 2007.

Anciens tarifs :

	Noyellois			Avenir Musical	Non Noyellois
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant		
Formation musicale et instrumentale	22 €	21 €	20 €	10 €	50 €
Guitare, piano, accordéon, Enfant (-18 ans)	50 €			10 €	80 €
Guitare, piano, chant, accordéon adulte (+18 ans)	60 €			10 €	100 €
Location instrument	50 €			10 €	50 €
Chorale	8 €				

Nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2011 :

	Noyellois			Avenir Musical	Non Noyellois
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant		
Formation musicale et instrumentale	25 €	24 €	22 €	15 €	75 €
Guitare, piano, accordéon, Enfant (-18 ans)	60 €			15 €	100 €
Guitare, piano, chant, accordéon adulte (+18 ans)	70 €			15 €	150 €
Location instrument	60 €			15 €	100 €
Chorale	10 €				

* **RECRUTEMENT :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que Monsieur STOCKMANN Hervé, futur responsable des services techniques prendra ses fonctions le 05 octobre 2011.

Il était précédemment responsable informatique chargé du développement pour la ville de Harnes.

* ASVP :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le service ASVP sera opérationnel durant le mois de septembre 2011.

Il sera composé de :

- Monsieur DEBAS Patrick, Responsable de service,
- Madame SIEJAK Célia,
- Monsieur FINEZ Claude.

* TARIFS – SALLE CULTUREL EVASION :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une demande du CNFPT relative à la location d'une salle pour la réalisation de forums, congrès et formations.

Monsieur Le Maire propose de mettre à disposition le centre culturel évasion pour les tarifs suivants :

- 300 € la demi-journée,
- 500 € la journée,
- 400 € la journée supplémentaire.

* RELAIS D'ASSISTANTE MATERNELLE :

Madame BLANCHARD Sandra rappelle au Bureau Municipal que l'inauguration du RAM aura lieu le 28 septembre 2011.

* COMITE DE PILOTAGE DU CLAD :

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ informe le Bureau Municipal que la prochaine réunion du comité de pilotage du CLAD (Comité Local d'Accompagnement au Dépistage du Cancer du Sein et du Colon Rectal) aura lieu le 29 septembre 2011 à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lens.

Madame SIX Florence et Monsieur DUPRE Marc représenteront la municipalité.

* 3 ID :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que l'Assemblée Générale de 3 ID aura lieu le 03 septembre 2011 à 18h30.

Cette Assemblée Générale aura pour objet de désigner un nouveau conseil d'administration.

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ qui était membre du conseil avec Monsieur Le Maire, nous fait part de son désir de le quitter.

Monsieur Hervé JANISZEWSKI proposera alors sa candidature pour la ville.

* COLLOQUE :

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ informe le Bureau Municipal qu'un colloque sur les violences conjugales sera organisé à Noyelles-sous-Lens le 25 novembre 2011.

Celui-ci sera organisé en partenariat avec le CCAS, le Centre Social Kaléïdo et l'APSA.

* ATELIER MUNICIPAL :

Monsieur Philippe CERF informe le Bureau Municipal qu'à compter de la rentrée de septembre un nouvel atelier municipal sera créé.

Le service des sports propose d'animer un atelier musculation qui remplacera l'atelier boxe.

Les membres de l'atelier boxe ayant émis le souhait de former une association.

* FINANCEMENT D' ACTIONS AU CENTRE SOCIAL :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que des actions du centre social ont été financés par la Caisse d'Allocation Familiale.

- ID CREATION : 700 €,
- Cuisine en famille : 840 €,
- Question de parents : 2700 €.

- Monsieur Le Maire : vous trouvez dans ce compte-rendu les modifications des tarifs de l'école de musique.

Egalement, le recrutement de Monsieur STOCKMANN qui sera le futur responsable des services techniques.

Il prendra ses fonctions le 05 octobre 2011 en remplacement de Monsieur Yves NICOLAS qui devrait prendre sa retraite logiquement au mois de juin l'année prochaine.

Au niveau des ASVP, nous avons recruté Monsieur Patrick DEBAS qui sera responsable du service.

Recruté, il ne fera que 9h par semaine, parce que comme il est retraité de la police nationale et comme il fait déjà des heures au niveau de l'éducation nationale, il y a un certain quota qu'il ne peut pas dépasser et donc pour ne pas dépasser celui-ci, il ne peut faire que 9h par semaine.

C'est lui qui encadrera les deux ASVP qui sont Mademoiselle Célia SIEJAK et Monsieur Claude FINEZ.

Il devrait logiquement débiter à partir de mi-septembre.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

3) – Adoption des commissions :

➤ Culture du 21 juin 2011 :

Programmation du centre culturel et de la médiathèque pour la saison 2011/2012 :

30 septembre 2011

* Ouverture de saison : Compagnie La belle histoire « Le presque Molière »

- date : le 30 septembre 2011
- deux représentations : une scolaire + une tout public
- coût : 3340 € (hors aide à la diffusion) + réception

Octobre 2011

* Gilles Amiot : Jamais vulgaire

- date : le 14 octobre 2011
- coût : 1440 € (hors aide à la diffusion) + déplacement + accueil
- tarif : 7 € - 5 € (pré-vente)

* Spectacle de claquettes (Samantha Show) dans le cadre de la semaine bleue

- date : le 23 octobre 2011
- coût : budget semaine bleue
- tarif : 5 €

* OUPS (Jeune public) Cie Chamboule Touthéâtre

- date : le 26 octobre 2011
- coût : 1 072 € + accueil
- tarif : 4 €

Novembre 2011

* Élisabeth Buffet (humour)

- date : 6 novembre 2011
- coût : 7000 € + accueil et location
- tarif : 20 € - 18 € (pré-vente)

* Festival Tiot loupriot (partenariat Droit de Cité)

- date : 8 au 20 novembre 2011 – exposition + 2 spectacles + ateliers/animations
- coût : 3 000€ participation médiathèque (total : 5259,07 €)
- Tarif : gratuit

* Dieu, la femme et l'abus – Cie Klein Leonarte

- date : le 26 novembre 2011
- coût : budget CCAS
- tarif : 7 € - 5€ (pré-vente)

A noter qu'une journée conférence sera organisée le 25 novembre au centre culturel sur le thème de la violence faite aux femmes. Forum proposé par la structure d'accueil 9 de cœur de Lens

Décembre 2011

* C'est quoi ton plus vieux rêve de gosse ? (spectacle jeune public scolaire)

- date : le 16 décembre 2011
- coût : Budget service jeunesse

Janvier 2012

* Théâtre Le carton

- date : le 31 janvier 2012
- coût : 9500 € HT + accueil
- tarif : 20 € – 18 € (pré-vente)

Février 2012

* Résidence du Théâtre K en partenariat avec Droit de Cité Zatopek (projet soutenu par le conseil général dans le cadre de 2012 année des jeux olympiques)

- date : du 5 au 14 février 2012
- coût : en attente

* 2ème Festival du rire

- dates :
- les 17, 19 et 24 février 2012
- le 17 février 2012 : « Plateau d'artistes »
- le 19 février 2012 : « Tout est bon dans le Cosson » Arnaud Cosson
- le 24 février 2012 : spectacle à découvrir (voir festival d'Avignon)
- coût du festival : 7 000 €
- tarif : 8 € (pré-vente) - 10 € /soirée - 20 € le pass 3 soirs

* 17ème salon du livre jeunesse de Douai.

- date : du 14 au 19 février 2012

Comme chaque année, possibilité pour la médiathèque d'accueillir des auteurs-illustrateurs pour des rencontres avec les enfants (classes/centres de loisirs). Nous sommes en attente de la liste des auteurs invités. Nous prévoyons de le proposer aux classes maternelles (grande section).

- Coût : 620 € pour 4 interventions + repas (budget médiathèque)

* Festival jeune public : proposition de la société de production FESTIMÔME

- date : du 20 février au 9 mars 2012 à raison de plusieurs spectacles par semaine
- coût : prêt de salle + plaquettes info+ quelques repas

Mars 2012

* Spectacle « Effeuilage d'hiver » Contes érotiques

- date : le 8 mars 2012
- coût : 1 000 € (hors aide à la diffusion) + accueil
- tarif : 10€ – 8 € (prévente)

Devant le succès de l'an dernier, nous pouvons cette année encore inviter les dames.

* Buque à l'porte spectacle patoisant

- date : le 10 mars 2012
- coût : Budget Mémoire de Mines

* Exposition « Le loup et la lune » (partenariat avec l'association Saltimbanche de Wasquehal) + spectacle + atelier

- date : du 13 au 24 mars 2012
- coût : 2 500€ + repas 2 personnes (Budget médiathèque)

* Festival LES ENCHANTEURS en collaboration avec Droit de cité

- date : à définir
- coût : environ 5000 € selon les propositions faites par Droit de cité ultérieurement.

A savoir que le coût réel de la soirée est d'au moins 10 000 € (mutualisation avec les autres communes).

Avril 2012

* Week end Tango Argentin en partenariat avec l'association Ch'ti Tango de Lens

- date : les 6, 7 et 8 avril 2012
 - le 6 avril : spectacle « Histoire illustrée du Tango » par Ricardo Calvo et Sandra Messina
 - le 7 avril : bal
- coût : 1 700 € + accueil
- tarif : 12 € - 10 € (prévente) par soirée

Lors de ce week-end l'association Ch'ti Tango proposera deux jours de stages encadrés par des maestros de la danse. Ces derniers proposeront une démonstration lors du bal.

Des séances d'initiation seront proposées aux noyellois quelques semaines avant le bal.

* Chant chorale. Projet Collège et écoles primaires de la ville

- date : Du 16 au 20 avril 2012

Projet monté en collaboration avec les écoles de la ville et le collège.

- coût : frais de déplacement à prévoir (sous réserve)

* La grenouille et la loutre- spectacle jeune public

- date : le 25 avril 2012
- coût : 500 € pour 2 représentations + accueil
- tarif : 4 €

Mai 2012

* Duo Syrius (Duo clarinette accordéon)

- date : le 11 mai 2012 en séance scolaire (2 représentations)
le 13 mai 2012 en séance tout public
- coût : 800 € + accueil et technique
- tarif : 7 € - 5€ (prévente)

* A la découverte de l'Asie : coup de projecteur sur le Japon

- date : du 15 au 26 mai 2012
exposition-vente, spectacles, démonstration d'arts martiaux, ateliers et animations pour enfants et adultes
- coût : expositions prêtées gracieusement / ateliers env. 2000€ / spectacles env. 2500€

Il est à noter que cette quinzaine sera réalisée en collaboration avec les services municipaux : centre social et service des sports.

Projet de sensibilisation à l'arrivée du Louvre-Lens :

A compter de février 2012, le centre culturel et la médiathèque s'associeront au service jeunesse et au centre social pour développer un projet de sensibilisation à l'art et de ce fait à l'arrivée du Louvre-Lens. Un partenariat avec la maison du projet « Louvre-Lens » est en phase d'élaboration.

- ***Monsieur Le Maire*** : *si vous avez des questions à poser, Sabine est là pour y répondre.*

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ ***Sports et Associations du 1^{er} juillet 2011 :***

En fonction des multiples demandes de créneaux des utilisateurs des équipements sportifs, monsieur Philippe Cerf demande l'accord à la commission de réduire l'ordre du jour comme suivant:

- La fête du sport 2011.
- Le planning des salles sportives 2011/2012.
- Questions diverses.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

1. ***Fête du sport 2011:***

La fête du sport se déroulera le samedi 10 septembre 2011 de 10h à 12h et de 14h00 à 18h00 au complexe sportif Léo Lagrange.

Elle reste sur la même date que l'année précédente le 2ème samedi de septembre.
Monsieur Philippe Cerf sera absent pour vacances.

But: faire découvrir les associations sportives Noyelloises à la population.

Même fonctionnement que les années précédentes, suivre la feuille de route, une fois celle-ci terminée venir retirer son cadeau souvenir.

Le cadeau souvenir sera 2 petits ballons en mousse type rugby et football.

Il n'y aura pas de buvette cette année car nous avons constaté les années précédentes que celle-ci ne fonctionne pas. Une petite bouteille d'eau sera offerte à chaque participant.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

2. Planning d'utilisation des salles sportives année 2011/2012:

L'annexe n°1 est le travail réalisé par les membres de la commission. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins de toutes les associations noyelloises.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité. Sachant que le planning n'est pas clos, il pourra évoluer en fonction des demandes et des besoins de chaque utilisateur dans la limite du possible. L'annexe n°2 recense les demandes refusées.

Les membres de la commission ont constaté que les équipements sportifs sont utilisés au maximum, il n'y a plus un seul créneau de libre.

Point adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

3. questions diverses:

Il est demandé aux membres de la commission d'avoir une réflexion sur les récompenses des sportifs pour la prochaine réunion.

La prochaine commission aura lieu le mardi 16 août 2011 à 18h30 salle de la mairie, l'ordre du jour sera :

- Récompenses aux sportifs.
- Ateliers sportifs municipaux.
- Sport ça me dit.

- ***Monsieur Le Maire : avez-vous des questions ?***

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à la majorité, 5 contres.

Par contre, il n'est pas inscrit la commission jeunesse du 29 juin 2011, mais je pense que vous l'avez tous et toutes reçue.

➤ Commission jeunesse du 29 juin 2011 :

Bilan des Centres de loisirs d'Avril

• Centre de loisirs maternel

Le centre de loisirs maternel a ouvert ses portes du 18 avril au 29 avril 2011 soit 9 jours de fonctionnement.

Les horaires d'ouverture étaient de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00 avec un accueil le matin de 7h30 à 9h00.

Les enfants étaient accueillis au centre Dolto rue Victor-Hugo avec utilisation ponctuelle du Dojo du complexe sportif.

L'effectif du matin était de 26 enfants au minimum et de 32 enfants au maximum.

L'effectif de l'après-midi était de 28 enfants au minimum et de 32 enfants au maximum.

L'équipe pédagogique était composée de :

- MALINSKI Nadège : adjoint d'animation BAFD
- VENDEVILLE Jessy, DOUHET Sandrine et MITERNIQUE Alexandre : animateurs BAFA pour la 1ère semaine
- PARIS Gaëlle, LEFAIT Sandrine et MITERNIQUE Alexandre : animateurs BAFA pour la 2ème semaine.

Activités réalisées : baby gym ; inter-centre avec Loison ; bowling ; cuisine en famille au centre social ; chasse aux oeufs ; sortie au cinéma ; spectacle au centre culturel "la p'tite Charlotte" ; animation à la bibliothèque ; activités manuelles ; jeux collectifs et jeux chantés.

Budget

ALIMENTATION	100 EUROS
MATERIEL FONGIBLE	100 EUROS
CINEMA	96 EUROS
BOWLING	128 EUROS

TRANSPORTS	350 EUROS
TOTAL	774 EUROS

- Centre de loisirs primaire

Les enfants ont été accueillis du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2011, soit 9 jours de fonctionnement.

Les horaires d'ouverture étaient 9H00-12H00 et 13H30-17H00.

Le lieu d'implantation du centre de loisirs était l'école primaire Jean Rostand avec une utilisation ponctuelle du stade Gallet.

L'effectif du matin était de 36 enfants au minimum et de 40 enfants au maximum.

L'effectif de l'après-midi était de 54 enfants au minimum et de 60 enfants au maximum.

L'équipe pédagogique était composée :

- d'une directeur titulaire BAFD : DRYBURGH Sandrine pour la 1ère semaine
- d'un directeur titulaire BAFD : WOJCIK Guillaume pour la 2ème semaine
- de 5 animateurs titulaires BAFA : DEFOSSE Cathy, DEHON Julien, MOURABIT El Shali ; JANSOONE Mélodie et FLANT Julien (1ère semaine)/ SCALFI Giovanni (2ème semaine).
- d'une animatrice permanente BAFA à mi-temps : ROCHER Séverine.

Activités réalisées : visite de la caserne des pompiers de Billy-Montigny; piscine de Lens; cinéma ; sortie « Nature » animée par Julien Pouille; cuisine en famille au centre social ; initiation au vélo ; activités manuelles jeux et activités sportives.

Budget

PISCINE	62,90 EUROS
MATERIEL FONGIBLE	94,90 EUROS
CINEMA	136,80 EUROS
TRANSPORTS	333,04 EUROS
ALIMENTATION	109,03 EUROS
TOTAL	736,67 EUROS

- CAJ

Le CAJ a fonctionné du 18 avril au 26 avril 2011

Sur ces deux semaines, 20 jeunes (25 au maximum) dont l'âge moyen est de 13 ans ont fréquenté la structure.

L'équipe d'animation était composée de :

- Bruniau christophe, animateur permanent
- Thilloz Stéphan, animateur permanent
- Ladant Yann, animateur vacataire.

Activités proposées : ateliers cuisine ; ateliers sportifs dont un atelier "découverte de la marche nordique"; rencontres inter-caj à Annequin autour d'un tournoi de foot et d'un tournoi de pokker ; confection d'un épouvantail pour le concours organisé par la commune.

Sorties réalisées : patinoire ; bowling ; exposition sur Lille

Choix du nom du RAM et logo :

Mme Blanchard informe les membres de la commission qu'une première réunion de pilotage a eu lieu avec la CAF afin d'effectuer un bilan sur le règlement de fonctionnement du RAM (document joint en annexe) et sur sa mise en place depuis le mois de mars.

L'inauguration officielle du RAM devant avoir lieu le mercredi 28 septembre 2011 à 18H00, il est proposé aux membres de la commission de statuer sur le nom de celui-ci.

Une enquête a été proposée par Mme Durand, responsable du RAM, afin de recueillir les avis sur le nom qui pourrait lui être donné : les 3 noms arrivant en tête sont « le relais des p'tits bouts », « la farandole des enfants » et le « relais des bout'choux ».

Les membres de la commission sont unanimes sur l'idée que le mot « relais » apparaisse dans le nom.

Le choix se porte donc sur le relais des p'tits bouts.

A la demande des membres de la commission, le logo actuel sera retravaillé afin de le rendre plus attractif : petit garçon plus souriant et couleurs différentes.

Nouveau responsable du service jeunesse

Mme Blanchard informe les membres de la commission que suite au départ de Mr Vasseur Grégory en septembre au « service associations », Mr Wojcik Guillaume devient responsable du « service jeunesse ».

Les CLSH été 2011

Mrs Vasseur et Wojcik effectuent le bilan des réunions de préparation qui ont eu lieu depuis le mois d'avril :

- 3 réunions de préparations ont eu lieu d'avril à juin afin de permettre aux équipes de créer des liens plus vites, de travailler plus en amont sur les projets mais aussi d'accompagner les « stagiaires » et de répondre à leurs questions avant le début des centres pour une meilleure opérationnalité.
- Pour les centres primaires et ado, la thématique de cet été choisi par les équipes sera "Cultures et traditions du monde" avec des repas à thèmes à la cantine, de la danse africaine, de la calligraphie chinoise, l'organisation d'une journée "jeux du monde" fin juillet avec la participation des parents, une sortie par semaine et une journée exceptionnelle pour chaque groupe, du camping et une fête de fin de centre sans oublier des ateliers parents-enfants au centre social.
- Pour les centres maternels, la thématique de juillet sera "Walt Disney" et celle du mois d'août sera "Autour du Monde" avec des sorties à Ohlain, au "Près du Hem", à Funny Parc, au zoo de Lille, au parc "Mozaïc", au cinéma, des spectacles, des activités manuelles, des petits jeux, une journée exceptionnelle, un grand jeu ,des ateliers parents-enfants au centre social et une fête de fin de centre.
- Pour le CAJ, le lavage de voitures organisé début juin a permis de récolter 175 euros, somme qui sera réinvestie dans le camping organisé du 18 au 22 juillet 2011 à Saint Martin en campagne (Seine maritime) : outre les activités à proximité de la mer et aussi celles situées sur le camping (mini-golf, salle de billard, city-stade) des sorties seront organisées à la patinoire et la piscine (surtout en cas de mauvais temps).

Les autres activités prévues au CAJ seront des ateliers "bien être", une initiation à la boulangerie chez un professionnel , une sortie au cinéma, du bowling, une sortie au "starship lazer", du canoe-kayak, du jorkyball, de l'escalade, une sortie à la piscine, dans un parc d'attractions et la visite de la maison du projet Louvre-Lens.

Un séjour été aura lieu également du 16 au 29 juillet 2011 à Gerardmer pour 14 enfants âgés de 8 à 16 ans.

Les effectifs prévisionnels dans les écoles pour la rentrée 2011-2012

ECOLE MATERNELLE BASLY Directrice : Mme Stasik

Effectif 2010/2011 : 83 enfants

Prévisions pour 2011/2012 : 82 enfants

ECOLE MATERNELLE CERF HANOTEL Directrice : Melle Delobelle

Effectif 2010/2011: 98 enfants

Prévisions pour 2011/2012 : 86 enfants

ECOLE PRIMAIRE ROSTAND Directeur : Mr Douchet

Effectif 2010/2011: 214 enfants

Prévisions pour 2011/2012 : 220 enfants

GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN Directrice : Mme Coupé

Effectif 2010/2011 : 304 enfants

Prévisions pour 2011/2012 : 313 enfants

La réception des enseignants

La réception des enseignants qui aura lieu cette année le lundi 12 septembre 2011 à 17h mettra à l'honneur un départ en retraite, les mutations mais permettra aussi d'accueillir les nouveaux enseignants.

Le cadeau proposé pour le départ en retraite est une horloge murale à l'effigie de la mairie : proposition adoptée à l'unanimité.

Est-ce que l'on en parle aujourd'hui ou est-ce que l'on en parle lors de la prochaine réunion ?

Si vous avez des questions à poser concernant cette commission.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Adopté à la majorité, 5 contres.

4) - Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2011/89 : Services techniques – matériel soudeur : signature d'une convention avec la Société AIR LIQUIDE à SAINT PRIEST concernant l'utilisation de bouteilles de gaz industriel.

Le montant de la prestation s'élève à : 520,00 € T.T.C.

2011/90 : signature d'une convention avec l'association Véhicules Militaires d'Artois représentée par Monsieur Jérôme MIGNOTTE, Président, et relative à la manifestation « Il était une fois le Pas-de-Calais libéré » qui se déroulera du 1^{er} au 04 septembre 2011 et ayant pour but la commémoration de la Libération de la région lors de la seconde guerre mondiale.

Le montant de la prestation s'élève à 2 000,00 €.

2011/91 : signature d'une convention avec l'association « ORCHESTRE LES TRIOLETS » représentée par Monsieur Joseph VALETIC, Musicien et relative à une représentation le dimanche 04 septembre 2011 à la salle des fêtes de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 580 €.

2011/92 : Librairie – rue du Général De Gaulle : signature d'un contrat avec la CETE APAVE NORD OUEST, représentée par Madame LEBEL-BAUCHET Sandrine, relatif à : « Vérification après travaux d'installations électriques d'un établissement recevant du public (ERP) » à Noyelles-sous-Lens.

Le coût de la prestation est de 316,94 € T.T.C.

2011/93 : signature d'un contrat avec la Société AMBOILE SERVICES, représentée par Monsieur Thomas MAZARS, et relatif à : « Dératisation dans la commune de Noyelles-sous-Lens.

Le coût de la prestation est de 1 626,56 € T.T.C.

2011/94 : fixation des tarifs de programmation de la saison culturelle pour l'année 2011/2012.

Date	Nom du spectacle	Tarif normal	Tarif pré-vente	Divers
14/10/11	Jamais vulgaire G. Amiot	7,00 €	5,00 €	
23/10/11	Spectacle Samantha show semaine bleue	5,00 €		
26/10/11	OUPS Chamboule Touthéâtre	4,00 €		
06/11/11	Elisabeth Buffet	20,00 €	18,00 €	
26/11/11	Dieu la femme et l'abus Cie Klein /Leonarte	7,00 €	5,00 €	
29/01/12	Le carton	20,00 €	18,00 €	
17/02/12	Plateau d'artistes	10,00 €	8,00 €	Un pass pour l'ensemble du festival
19/02/12	Soirée Humour	10,00 €	8,00 €	
24/02/12	Soirée humour	10,00 €	8,00 €	
08/03/12	Effeillage d'hiver- La compagnie	10,00 €	8,00 €	20 € Gratuité pour les femmes
14/03/12	Le loup et la lune – Association Saltimbagues	4 €		
06/04/12	Spectacle Tango – Sandra Massina	12,00 €	10,00 €	
07/04/12	Bal tango + initiation	12,00 €	10,00 €	
25/04/12	La grenouille et la	4,00 €		

	loutre			
13/05/12	Duo Syrius	7,00 €	5,00 €	
23/05/12	Contes japonais	4 €		

2011/95 : Rue Victor Hugo : voirie : signature d'un contrat avec la Société TRAVAUX PUBLICS DE L'ARTOIS à LEFOREST, représentée par Monsieur Francis THULLIER, relatif à « TRAVAUX DE VOIRIE – MISE EN PLACE DE RALENTISSEURS – LOT N° 1 »

Le montant des prestations s'élève à : 20 946,86 € T.T.C.

2011/96 : Rue Victor Hugo : signalisation : signature d'un contrat avec La Société LACROIX SIGNALISATION à HERBLAIN, représentée par Monsieur Pascal ROUCHET, relatif à « TRAVAUX DE VOIRIE – MISE EN PLACE DE RALENTISSEURS – LOT N° 2 ».

Le montant des prestations s'élève à : 22 137,96 € T.T.C.

2011/97 : autorisation de la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au marché « assurances dommages ouvrages et Tous Risques Chantier dans le cadre des travaux de construction des services techniques.

Ce marché est attribué à la société suivante pour les montants suivants :

- SMACL : Lot n°1 : Dommages ouvrages : 19 450,53 €,
Lot n°2 : Tous risques chantier : 5 752,89 €.

2011/98 : signature d'une convention avec le Conseil Général relative à la mise à disposition de locaux scolaires du collège pour la période des centres de loisirs qui se dérouleront du mercredi 6 au mercredi 27 juillet 2011 inclus et du lundi 1^{er} au vendredi 19 août 2011 inclus.

Le repas est prévu de 11h45 à 13h30.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 300 enfants.

Le montant de la contribution financière s'élève à 1 980,00 €

2011/99 : signature d'une convention avec le Conseil Général relative à la mise à disposition de locaux scolaires du collège pour la confection de repas des élèves des écoles élémentaires, maternelles et du collège le midi durant l'année scolaire.

Les locaux seront utilisés pour la période suivante : année civile 2011 soit de janvier à décembre 2011 hors vacances scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 230 enfants.

Le montant de la contribution financière s'élève à 7033,40 €.

2011/100 : fixation des tarifs pour le repas du jumelage qui se déroulera le dimanche 04 septembre 2011, comme suit :

- adulte : 20 €,
- enfant – de 12 ans : 12 €.

2011/101 : signature d'un contrat avec la « SARL Pour toujours » concernant la vérification des dotations intercommunales.

Le consultant conseillera la commune sur la renégociation éventuelle (rémunération de 10% des éventuelles recettes supplémentaires) avec la CALL de ces dotations.

2011/102 : signature d'une convention avec l'association Samantha Show représentée par Madame Samantha LEBAS-EDDRIOUCH, Présidente, et relative à la production d'un spectacle pour la ville dans le cadre de la « Semaine Bleue » qui se déroulera le 23 octobre 2011.

Le montant de la prestation s'élève à 1250 € T.T.C.

2011/103 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de faire bénéficier aux habitants de la ville de Loison-sous-Lens de la gratuité du prêt de l'ensemble des documents (livre, CD Audios, Cédéroms, DVD vidéos) de la médiathèque.

2011/104 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement Rue Guy Mollet, sur le domaine communal.

2011/105 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement chemin du halage lieu dit « les Terrils ».

2011/106 : signature d'une convention avec l'association « Lis avec Moi » (ADNSEA) représentée par Madame CAMPAGNE Juliette, Directrice, et relative à 5 séances de lecture à l'école Jean Rostand (auprès des élèves de CLIS) de septembre à décembre 2011.

Le montant de la prestation s'élève à 680,00 €.

2011/107 : signature d'une convention avec l'association la Compagnie Sycomore représentée par Madame Sylvie BONAMY, Présidente, et relative au spectacle intitulé « Comment la princesse Ham-sa-sa-sa- song avala une

mouche et ce qui s'en suivit ». Et autres contes du Japon » qui se déroulera le mercredi 23 mai 2012 à 15h00 à la bibliothèque.

Le montant de la prestation s'élève à 1 082,36 € T.T.C.

2011/108 : signature d'une convention avec l'Union Régionale des Centres Sociaux et Socio-Culturels du Nord - Pas-de-Calais représentée par Monsieur MATOT Pascal, responsable du pôle formation, et relative à la formation d'une partie du personnel du centre social à la « gestion financière et budgétaire » qui se déroulera les 7, 14, 21, 28 octobre et 4, 10, 18, 25 novembre 2011 à l'URCS de Lille.

2011/109 : fixation du tarif des indemnités d'occupation par des intervenants extérieurs des salles de réunion de la mairie et du centre social :

- 45€ la location d'une salle pour une demi-journée
- 70€ la location d'une salle pour une journée

Après la signature d'une convention, un titre de recette sera émis auprès de l'intervenant.

2011/110 : signature d'une convention SERVICE SP PLUS avec la Caisse d'Épargne représentée par Monsieur MINAIR Régis, Directeur de marché et relative à l'adhésion au service SP PLUS pour la sécurisation des paiements en ligne de la régie CENTRE DE LOISIRS.

Les conditions financières correspondent à un prix mensuel hors taxe comme suit :

- frais de mise en service : 300 €,
- abonnement mensuel : 10 €,
- Coût par paiement effectué à partir de 101 transactions jusque 500 transactions par mois : 0.10 €,
- Coût par paiement effectué au-delà de 501 transactions par mois : 0.08 €.

La durée est déterminée à 3 ans à compter de la date de signature des présentes conditions.

2011/111 : signature d'une convention SERVICE SP PLUS avec la Caisse d'Épargne représentée par Monsieur MINAIR Régis, Directeur de marché et relative à l'adhésion au service SP PLUS pour la sécurisation des paiements en ligne de la régie ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR.

Les conditions financières correspondent à un prix mensuel hors taxe comme suit :

- frais de mise en service : 300 €,
- abonnement mensuel : 10 €,
- Coût par paiement effectué à partir de 101 transactions jusque 500 transactions par mois : 0.10 €,
- Coût par paiement effectué au-delà de 501 transactions par mois : 0.08 €.

La durée est déterminée à 3 ans à compter de la date de signature des présentes conditions.

2011/112 : signature d'une convention SERVICE SP PLUS avec la Caisse d'Épargne représentée par Monsieur MINAIR Régis, Directeur de marché et relative à l'adhésion au service SP PLUS pour la sécurisation des paiements en ligne de la régie CANTINE SCOLAIRE.

Les conditions financières correspondent à un prix mensuel hors taxe comme suit :

- frais de mise en service : 300 €,
- abonnement mensuel : 10 €,
- Coût par paiement effectué à partir de 101 transactions jusque 500 transactions par mois : 0.10 €,
- Coût par paiement effectué au-delà de 501 transactions par mois : 0.08 €.

La durée est déterminée à 3 ans à compter de la date de signature des présentes conditions.

2011/113 : signature d'une convention avec « LA COMPAGNIE » représentée par Monsieur Rosario CODISPOTI, et relative à la représentation du spectacle intitulé « Buque à l'porte » de Stéphane ROPA qui aura lieu le samedi 10 mars 2012 à 20h00 au Centre Culturel Evasion de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 3 602,40 € T.T.C.

2011/114 : fixation des tarifs de l'école de musique comme suit :

	Noyellois			Avenir Musical	Non Noyellois
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant		
Formation musicale et instrumentale	25 €	24 €	22 €	15 €	75 €
Guitare, piano, accordéon, Enfant (-18 ans)	60 €			15 €	100 €
Guitare, piano, chant, accordéon adulte (+18 ans)	70 €			15 €	150 €
Location instrument	60 €			15 €	100 €
Chorale	10 €				

- ***Monsieur Le Maire*** : Avez-vous des questions à poser ?

- ***Madame Maryvonne POULAIN*** : oui, Monsieur Le Maire, pourriez-vous nous expliquer la 110, 111, 112 ?

Avec SERVICES PLUS à la Caisse d'Épargne pour sécuriser les paiements en ligne.

Avant, ils n'étaient pas sécurisés ?

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas cela. C'est-à-dire qu'auparavant les gens ne pouvaient régler que par espèce ou chèque.

Nous allons mettre en place le paiement par carte bancaire, par internet.

Ça va faciliter les administrés.

Nous avons une grosse demande au niveau de la population. De plus en plus de personnes ont des difficultés à se déplacer vu leur horaire de travail.

Logiquement, le système devrait fonctionner pour le début du mois d'octobre.

Ça concerne : les centres de loisirs, l'accueil du matin et également la cantine scolaire.

Pas d'autres questions concernant ces décisions ?

5) Décision modificative n°2 du budget primitif de l'année 2011 :

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	2315	Installations, matériel et outillage industriel	- 51 477,56 €
TOTAL CHAPITRE			- 51 477,56 €
041	2315	Installations, matériel et outillage industriel	+ 51 477,56 €
TOTAL CHAPITRE			+ 51 477,56 €
TOTAL RECETTES			0

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
040	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	- 51 477,56 €
TOTAL CHAPITRE			- 51 477,56 €
041	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	+ 51 477,56 €
TOTAL CHAPITRE			+ 51 477,56 €
TOTAL RECETTES			0

Les modifications de la décision modificative n°1 ont été votées lors du Conseil Municipal du 22 juin 2011.

Les crédits ont été inscrits au chapitre 040 alors qu'ils devaient être imputés au chapitre 041.

De ce fait la sous préfecture nous demande d'annuler les crédits au chapitre 040 et de les imputer au chapitre 041.

La décision modificative s'équilibre donc à 0 €.

6) **Décision modificative n°3 du budget primitif de l'année 2011 :**

Investissement :

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	20411	Subventions d'équipement versées : Etat	1 145 080,15 €
	1321	Subventions d'équipement non transférable	386 390,72 €
TOTAL CHAPITRE 041			1 531 470,87 €
040	458202	VRD Cité de Normandie 2 ^{ème} opération	124 189,47 €
	458203	VRD Cité de Normandie 3 ^{ème} opération	57 203,37 €
	458204	VRD Cité de Normandie 4 ^{ème} opération	89 692,47 €
	458225	VRD Cité de Normandie 5 ^{ème} opération	8 926,91 €
	458210	VRD Cité de Normandie 10 ^{ème} opération	704,34 €
	458211	VRD Cité de Normandie 11 ^{ème} opération	6 855,89 €
TOTAL CHAPITRE			287 572 ,65 €
23	2313	Construction	20 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 236,80 €
TOTAL CHAPITRE			40 236,80 €
45	458202	VRD Cité de Normandie 2 ^{ème} opération	2 588,20 €
TOTAL CHAPITRE			2 588,20 €

TOTAL DES DEPENSES	1 861 868,52 €
--------------------	----------------

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023			287 572,65 €
TOTAL CHAPITRE 023			287 572,65 €
TOTAL DEPENSES			287 572,65 €

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	458201	VRD Cité de Normandie 1 ^{ère} opération	261 026,06 €
	458206	VRD Cité de Normandie 6 ^{ème} opération	365 224,73 €
	458208	VRD Cité de Normandie 8 ^{ème} opération	1 832,91 €
	458206	VRD Cité de Normandie 6 ^{ème} opération	23 562,72 €
	458279	VRD Cité de Normandie 7 ^{ème} et 9 ^{ème} opération	91 719,32 €
	458212	VRD Cité de Normandie 12 ^{ème} opération	21 022,86 €
	458213	VRD Cité de Normandie 13 ^{ème} opération	2 254,30 €
	458214	VRD Cité de Normandie 14 ^{ème} opération	1 445,63 €
	458230	VRD Cité de Normandie Hôpital	630 924,71 €
	458240	VRD Cité de Normandie Fosse 23	132 457,63 €
TOTAL CHAPITRE 041			1 531 470,87 €
13	1325	Groupement de collectivités	42 825,00 €
TOTAL CHAPITRE 13			42 825,00 €
021			287 572,65 €
TOTAL CHAPITRE 021			287 572,65 €
TOTAL DES RECETTES			1 861 868,52 €

Fonctionnement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
042	7788	Produits exceptionnels divers	287 572,65 €
TOTAL CHAPITRE 042			287 572,65 €
TOTAL DEPENSES			287 572,65 €

Cette délibération a pour objet de mettre à jour l'ensemble des écritures comptables relatives aux opérations GIRZOM réalisées depuis 2000.

Ces écritures effectuées sur demande de la perception n'ont pas d'influence budgétaire puisqu'elles s'équilibrent entre elles.

7) **Décision modificative n°4 du budget primitif de l'année 2011 :**

Opérations patrimoniales permettant de mettre à jour le bilan comptable de la collectivité.

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	2031	Frais d'études	133 402,90 €
	2033	Frais d'insertion	23 234,60 €
	2313	Constructions	101 356,14 €
	238	Avances et acomptes versés	183 452,33 €
TOTAL CHAPITRE 041			441 445,97 €
27	2762	Créance sur transfert de droits à déduction de TVA	51 477,56 €
TOTAL CHAPITRE 27			51 477,56 €
13	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	- 51 477,56 €
TOTAL CHAPITRE 13			- 51 477,56 €
TOTAL DES RECETTES			441 445,97 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
041	2138	Autres constructions	101 356,14 €
	2182	Matériel de transport	383,92 €
	231	Immobilisations corporelles en cours	183 452,33 €
	2312	Terrains	40 363,76 €
	2313	Constructions	93 775,32 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	22 114,50 €
TOTAL CHAPITRE 041			441 445,97 €
TOTAL DES DEPENSES			441 445,95 €

- *Monsieur Le Maire : les points 5, 6 et 7, ce sont simplement des régularisations d'écriture.*

Suite au changement de percepteur, un contrôle a été effectué par Monsieur LECAILLEZ et ils se sont rendus compte que certaines écritures n'étaient pas passées correctement.

Ils nous ont donc demandé de rectifier toutes ces écritures.

C'est pour cela que si nous prenons la décision modificative n°2, cela concerne les chapitres 40 et 41.

Il suffit d'annuler au chapitre 40, pour les imputer au chapitre 41.

Le sixième point concerne essentiellement les crédits GIRZOM.

C'est pareil, ce sont des passations d'écriture. C'est l'article 40, que nous basculons vers l'article 42, où l'article 23 vers l'article 21.

Ce sont simplement des jeux d'écritures qui n'ont aucun impact sur notre budget.

C'est également la même chose pour le point n°7 qui concerne les études de publication, les travaux.

Quels sont ceux qui sont pour ces trois décisions modificatives ?

Adopté à l'unanimité.

- 8) Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor.

En effet, Monsieur TINOT étant parti à la retraite, il a été remplacé par Monsieur LECAILLEZ.

Monsieur Le Maire propose comme pour le comptable précédent un taux de 100% durant la totalité du mandat (1 400 € brut/an).

- *Monsieur Le Maire : le comptable auparavant était Monsieur TINOT.*

Il percevait une rémunération brute annuelle de 1 400 €.

Comme il y a un nouveau, Monsieur LECAILLEZ, il faut que l'on prenne une décision pour bien évidemment, le rémunérer en conséquence.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

9) **Subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – centre technique municipal :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux sollicitée auprès des services de l'Etat pour la construction des services techniques à hauteur de 430 000,00 € a été dans un premier temps refusée, car le projet n'a pas été reconnu priorité n°1.

Après intervention de Monsieur Le Maire auprès de Madame Le Sous-préfet, la ville recevra une subvention d'un montant de 87 798,75 € correspondant à 25% du gros œuvre.

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à déposer le plan de financement suivant :

- Dépense subventionnable H.T. : 351 195,00 €,
- Taux : 25%,
- Subvention : 87 798,75 €.

- Monsieur Le Maire : concernant, le centre technique municipal, nous avons déposé une demande de subvention auprès de l'Etat.

C'était l'ancienne DGE, qui normalement est de 25% concernant le coût total de la construction.

Or, nous avons reçu un courrier de Monsieur le Préfet, nous informant que pour eux, le projet était trop ambitieux, c'est un projet qui n'était pas prioritaire, donc dans un premier temps, il ne nous allouait aucune subvention.

Quand j'ai reçu ce courrier, bien évidemment, j'ai téléphoné à Madame Le Sous-Préfet en sollicitant un rendez-vous en urgence.

Lors de ce rendez-vous, je lui ai demandé pour quelles raisons nous n'avions pas cette subvention.

Elle m'a rappelé ce que je viens de vous dire.

Je lui ai indiqué que nous percevions la Dotation de Solidarité Urbaine, c'est-à-dire que ce sont les villes les plus pauvres qui la perçoivent.

Et tout à coup, je ne sais pas comment elle a procédé, mais elle nous a trouvé la somme de 88 000 €.

Elle nous a indiqué que finalement, un petit effort avait été fait et que 25 % du lot 3 allait être financé.

Le lot n°3 correspond au gros œuvre, ce qui fait que nous allons obtenir une subvention de 87 798,75 €.

Mais nous ne sommes pas les seuls. La ville de Loison-sous-Lens, pareil. Ils avaient sollicité des subventions, ils n'ont pas eu le montant correspondant.

Honnêtement, je ne sais pas où part cet argent.

Parce qu'il y a quand même une enveloppe qui est assez conséquente.

Je lui ai demandé quels étaient les projets de priorité 1, elle ne m'a pas répondu.

Donc voilà, nous aurons une subvention d'un montant de 88 000 € au lieu de celle attendu de 351 000 €.

Elle m'a demandé si cela me satisfaisait.

J'ai dit « non, ça ne me satisfait pas, mais bon, je suis bien obligé de la prendre quand même ».

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

10) Garantie d'emprunt pour Habitat Pact –12 rue Joseph Haÿ et du 419 rue Sadi Carnot :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par HABITAT PACT afin que la commune garantisse l'emprunt que la SAUES HABITAT PACT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de procéder à la réhabilitation des logements sis 12 rue Joseph Haÿ et 419 rue Sadi Carnot.

Montant de l'emprunt : 157 482,00 €.

- *Monsieur Le Maire : le PACT d'Arras a acquis les habitations 12 rue Joseph Haÿ et 419 rue Sadi Carnot et ont un montant de travaux qui s'élève à 157 482,00€.*

Pour ces travaux, ils vont faire un emprunt et ils nous demandent de le garantir.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

11) Demande de subvention au titre du fonds d'intervention foncière auprès de la CALL pour les :

- 06 rue Sadi Carnot : Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la CALL pour l'immeuble sis rue Sadi Carnot n°6 cadastré section AB n°398 d'une superficie de 96 m².

Le montant de la subvention est égal à 15% de l'estimation des domaines.

L'estimation des domaines pour ce bien est de 90 000 €.

L'acquisition de ce bien sera réalisée par l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de la convention opérationnelle.

- 08 Impasse Lheureux : Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la CALL pour l'immeuble sis Impasse Lheureux n°8 cadastré section AH n°42 d'une superficie de 155 m².

Le montant de la subvention est égal à 15% de l'estimation des domaines.

L'estimation des domaines pour ce bien est de 86 250 €.

L'acquisition de ce bien sera réalisée par l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de la convention opérationnelle.

- 95 rue du Général de Gaulle : Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la CALL pour l'immeuble sis rue du Général de Gaulle n°95 cadastré section AI n°507 pour 600 m² et AI n°1218 pour 110 m².

Le montant de la subvention est égal à 15% de l'estimation des domaines.

L'estimation des domaines pour ce bien est de 100 000 €.

L'acquisition de ce bien sera réalisée par l'Etablissement Public Foncier dans le cadre de la convention opérationnelle.

- Monsieur Le Maire : ce point concerne trois habitations.

Le 06 rue Sadi Carnot, le 08 impasse Lheureux et le 95 rue du Général de Gaulle.

Pour le moment, nous sommes propriétaire du 08 impasse Lheureux.

Le 06 rue Sadi Carnot et le 95 rue du Général de Gaulle sont en prévision.

Mais nous anticipons et nous sommes en train de faire des demandes de subvention.

- Madame Maryvonne POULAIN : il est de quel côté le n°6 ?

- Monsieur Le Maire : le n°6 rue Sadi Carnot est la maison VANTOUROUX.

Et le 95 rue du Général de Gaulle, c'est la maison qui se trouve à côté de la boulangerie sur la route nationale.

Le montant de la subvention est égal à 15% de l'estimation des domaines, donc pour le 06 rue Sadi Carnot, l'estimation des domaines s'élève à 90 000 €, pour le n°8 impasse Lheureux, elle s'élève à 86 250 € et pour le 95 rue du Général de Gaulle, c'est 100 000 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

12) **Désignation d'un nom pour le lotissement en création rue Courteline :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner un nom au futur lotissement construit par AKERYYS situé rue Courteline.

Il propose « RESIDENCE BORIS VIAN ».

- ***Monsieur Le Maire : vous savez toutes et tous que la société AKERYYS va construire un lotissement rue Courteline.***

Il fallait lui trouver un nom, donc, nous vous proposons la « Résidence BORIS VIAN ».

Ce qui correspond au nom des rues à l'intérieur de ce lotissement.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

13) **Etablissement Public Foncier – convention opérationnelle « Noyelles-sous-Lens – centre ville » :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans un souci d'enrayer la baisse de population de ces dernières années et de poursuivre la reconquête de son tissu bâti, la ville de Noyelles-sous-Lens a engagé avec un bureau d'études un important travail de réflexion et d'analyse de son urbanisme.

Le schéma directeur qui en résulte traduit les enjeux et la vision stratégique du développement de son territoire à 15 ans.

Sur le centre ville même de Noyelles-sous-Lens, 9 hectares mutables ou évolutifs ont été identifiés permettant à terme la construction d'environ 270 logements.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier, ayant pour objet de définir les engagements réciproques que prennent la commune et ce dernier pour l'acquisition, la gestion, la démolition et la cession des biens concernés.

- ***Monsieur Le Maire : nous en avons déjà parlé lors du dernier Conseil Municipal.***

Nous avons la possibilité avec l'Etablissement Public Foncier d'étendre le périmètre au niveau du centre ville, donc c'est un périmètre qui fait à peu près 9 hectares qui partirait de la rue Schaffner, rue Sadi Carnot, rue Notre Dame de Lorette, rue Justus Bultez, rue du 14 juillet, rue Gambetta, rue Rostand, rue Duclermortier et elle remonterait la rue Schaffner.

Pour ce périmètre là, nous aurions une convention avec l'Etablissement Public Foncier.

C'est-à-dire que toutes les acquisitions éventuelles que nous pourrions faire, seront achetés dans un premier temps par l'Etablissement Public Foncier et dans un second temps, cinq ans après, c'est nous qui leur rachèterions.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

14) Subvention exceptionnelle – école maternelle Cerf Hanotel :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer à l'école maternelle Cerf Hanotel une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 745 €, correspondant au remboursement de factures réglées par l'école.

- Monsieur Le Maire : c'est une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 745 € correspondant au spectacle de Noël avec Remi BRICA.

Parce qu'ils ont eu un problème de facturation et ils ont été obligés de le régler dans un premier temps alors que nous devons régler ce spectacle.

Là, c'est une régularisation versée sous forme de subvention exceptionnelle.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

15) Encaissement des sinistres :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir encaisser la somme de 3 392 € correspondant à la destruction d'un candélabre rue de Courtaigne.

- Monsieur Le Maire : je vous demande l'autorisation de bien vouloir encaisser la somme de 3 392 € correspondant à la destruction d'un candélabre rue de Courtaigne.

Deux nouveaux encaissements de sinistres nous sont parvenus il y a deux jours, je vous demande également l'autorisation de les encaisser, il s'agit de :

- *la somme de 619,00 € correspondant aux vitres à Gallet,*
- *la somme de 6 957,00 € correspondant à ARTOIS CHIMIE rue Sadi Carnot.*

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

16) **Redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de distribution d'électricité :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index d'augmentation.

Pour 2011, la redevance due par ERDF est fixée à 1 774 €.

- **Monsieur Le Maire : les ouvrages de distribution, ce sont les câbles aériens sur la commune.**

La redevance qui est due par ERDF pour cette année est fixée à 1 774,00 €.

C'est une redevance que nous percevons chaque année.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

17) **Taxe d'aménagement :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement et la participation pour aménagement a été créée.

Elle sera applicable à partir du 1^{er} mars 2012.

Les communes doivent délibérer avant le mois de novembre 2011 pour que cette taxe soit applicable en 2012.

Monsieur Le Maire propose :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5%.

- Monsieur Le Maire : la taxe d'aménagement correspond à la taxe qui remplace désormais la Taxe Locale d'Équipement.

Elle doit être appliquée à partir du 1^{er} mars 2012.

Nous vous demandons de délibérer sur le taux de cette taxe.

Le taux que nous fixons est de 5% et si nous ne fixons pas de taux, si nous ne prenons pas de délibération systématiquement, le taux sera remis à 1%.

5%, c'est ce qui correspond actuellement à ce que nous percevons.

Nous n'avons pas augmenté, nous avons simplement fait le calcul en fonction de ce que l'on percevait.

Cette taxe correspond aux constructions neuves sur la commune.

C'est-à-dire que lorsqu'une personne construit un logement sur la commune, systématiquement, il est redevable d'une taxe que nous percevons, et le taux est donc déterminé à 5%.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

18) Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient multiplicateur unique :

La loi du 07 décembre 2010 a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin de la mettre en conformité avec le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

Ainsi à une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur, a été substitué une taxe établie par rapport à un barème (exemple : 0,75 € par mégawatheure pour les consommations non professionnels) sur lequel les collectivités auront la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur (de 1 à 8).

Monsieur Le Maire propose de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8.

- Monsieur Le Maire : la loi du 07 décembre, nous demande de modifier le régime des taxes afin de le mettre en conformité dans le cadre communautaire.

Auparavant, le montant de cette taxe était calculé sur le montant de la facture.

Maintenant, cette taxe va être calculée sur le mégawatt consommé.

La c'est pareil, nous devons fixer un indice et donc l'indice que nous fixons est de 8, ce qui correspond à ce que paye les gens actuellement.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

19) **Délibération modificative – vente Monsieur CONDAMINE :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 22 juin 2011 par laquelle ce dernier a voté la vente à Monsieur CONDAMINE dans les conditions suivantes :

- superficie non constructible au prix de 25,12 € le mètre carré, soit environ 2 500 m² au prix de 25,12 € et 2 431 m² (superficie constructible) au prix de 32 € le mètre carré. Ceci sur la base d'une estimation des domaines à 17 € mais dont le délai de validité avait dépassé un an par rapport à la date de la délibération du 22 juin 2011.

Il s'agit pour le Conseil Municipal de valider à nouveau cette délibération dans les mêmes termes.

En effet, le notaire, pour l'établissement de l'acte a besoin d'une date de délibération concordant avec le délai de validité de l'estimation des domaines.

*- **Monsieur Le Maire** : le 22 juin 2011, nous avons passé une délibération concernant une vente de terrain à Monsieur CONDAMINE.*

Or, l'estimation des domaines, n'est valable qu'une année.

C'est-à-dire que l'estimation des domaines a été faite en avril 2010, donc valable jusqu'en avril 2011.

La délibération que l'on a passé n'avait pas lieu d'être, elle n'était pas valable.

Nous avons refait passer le service des domaines qui a estimé le terrain au même montant que la dernière fois, nous devons repasser une délibération pour vendre le terrain à Monsieur CONDAMINE.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

20) **Vente de la parcelle AB 679 rue du 14 juillet :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'a été proposé à Monsieur et Madame GAUTAUX domiciliés 219 rue du 14 juillet l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 679 d'une superficie de 212 m² mitoyenne à leur habitation.

Le prix proposé s'appuie sur l'estimation des domaines soit 67 € le m².

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'aliéner cette parcelle selon ces conditions.

- Monsieur Le Maire : c'est une parcelle de 212 m², c'est une ancienne part de marais qui est située juste à côté de Monsieur et Madame GAUTAUX.

L'estimation des domaines s'élève à 67 € le m².

Ce qui nous fait un prix de vente à 14 204 €.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

21) **Concession d'aménagement éco quartier du marais :**

Dans le cadre de la requalification et du développement de son territoire, la ville de NOYELLES-SOUS-LENS a défini le secteur de la rue du Marais comme secteur potentiel d'extension résidentielle.

La zone à aménager se situe à l'angle des rues du Marais et du 8 Mai 1945.

Pour répondre à la demande en logements, la commune se doit de programmer des constructions en logements neufs en locatif ou en accession à la propriété.

Dans le cadre du Projet de ville, le site participe à l'amélioration du cadre de vie de la population, à la valorisation du territoire. Le projet permettra l'accueil de nouvelles familles et le maintien de familles noyelloises souhaitant acquérir un logement.

Pour sa conception, le projet a fait l'objet d'une réflexion commune avec la requalification de la Cité Deblock voisine : l'objectif est notamment de raccorder ces ensembles urbains par un réseau de dessertes et de voies douces ou circulées sécurisées. Ainsi, un traitement particulier sera apporté aux rues existantes et aux voiries projetées.

Conçu selon la méthode de l'Approche Environnementale de l'Urbanisme définie par l'ADEME, l'écoquartier du Marais sera le reflet des ambitions de la Ville en matière de Développement Durable (liaisonnement vers les transports en commun, végétalisation des espaces publics, orientation des constructions en faveur de solutions bioclimatiques, réflexions sur des solutions alternatives des eaux pluviales, amélioration de la biodiversité ...).

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est souhaitable, compte tenu de la complexité de la réalisation d'une telle opération d'aménagement, de faire appel à un tiers qualifié qui en assurera la mise en œuvre à ses risques et sous le strict contrôle de la Commune, dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Donc, pour en assurer la réalisation, la commune de Noyelles sous Lens envisage le recours à un concessionnaire la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de lancer une procédure de recrutement d'un aménageur.

- **Monsieur Le Maire** : lors du dernier Conseil Municipal nous avons également passé une convention d'aménagement concernant le château BULTEZ.

C'est exactement la même chose, c'est-à-dire que lorsque nous allons faire l'éco quartier, nous, municipalité, nous n'avons pas le personnel, ni les moyens pour faire le chantier, c'est-à-dire que nous n'avons pas d'urbaniste, nous n'avons pas de concepteur, nous n'avons rien au niveau de la ville.

Nous sommes obligés de travailler avec un aménageur et nous devons donc prendre une délibération pour pouvoir faire un appel d'offres pour trouver cet aménageur.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

22) **Autorisation au repos dominical – SARL ARVATO :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 04 février 2011, il recevait un courrier de Monsieur Le Directeur Adjoint du ministère du travail, de l'emploi et de la santé sollicitant l'avis du conseil municipal quant à une dérogation au repos dominical.

En effet, dans cette correspondance il était stipulé que la SARL ARVATO demandait l'autorisation d'occuper du personnel salarié 5 dimanche par an et par salarié entre le 06 mars 2011 et le 31 décembre 2011.

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 30 mars 2011, a émis un avis défavorable.

Or, il s'avère que conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 et R.3132-21 du code du travail, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées, pour chaque commerce de détail.

La société ARVATO exerçant des activités de services spécialisées en soutien de bureau, n'entre pas dans le champs d'application de ces dérogations.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'annuler la délibération prise au 30 mars 2011.

- **Monsieur Le Maire** : nous avons reçu un appel téléphonique de la sous-préfecture nous informant que les dérogations au repos dominical peuvent être accordées pour chaque commerce de détail.

Or, la société ARVATO n'est pas un commerce de détail.

C'est une société qui exerce des activités de services spécialisées.

Nous ne sommes pas autorisé à prendre ce genre de délibération donc nous devons purement et simplement l'annuler.

Ça fait des années que nous prenons ce genre de délibération et nous n'avons jamais rien eu, et puis là, du jour au lendemain, ils nous indiquent que nous n'avons pas le droit de le faire.

- Madame Maryvonne POULAIN : pourquoi ils nous envoient un courrier alors ?

- Monsieur Le Maire : c'est ARVATO qui nous envoie le courrier.

- Madame Maryvonne POULAIN : et bien oui, ils nous le demandent, on leur répond.

- Monsieur Le Maire : Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Le dernier point que je vous demande de bien vouloir passer à l'ordre du jour, concerne la réserve parlementaire de Monsieur DELCOURT Guy.

Monsieur DELCOURT nous alloue chaque année une réserve parlementaire.

Cette année, il nous a alloué une somme de 2 700 € correspondant à une subvention pour les services techniques.

Si vous en êtes d'accord, quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.